

AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE POUR LES SEJOURS EN CONVENTIONS ERASMUS +

Boursiers sur critères sociaux du CROUS

LES BOURSES DU CROUS SONT MAINTENUES PENDANT LES SEJOURS A L'ETRANGER ET LES DEMANDES DE BOURSES DU CROUS DOIVENT ETRE FAITES COMME HABITUELLEMENT AVANT LE 30/04/2016.

<p>BOURSE DE COMPLEMENT DE MOBILITE DU MINISTERE - Séjour supérieur à 2 mois - Sauf DU et Doctorat <u>Dossier de demande disponible sur l'ENT dans le dossier de mobilité internationale - A joindre au dossier ENT</u></p>	<p>BOURSE MUNICIPALE (Villes jumelées à Clermont-Ferrand)</p>	<p>BOURSE DU CONSEIL REGIONAL Sauf Doctorat Séjour supérieur à 2 mois</p>	<p>BOURSES ERASMUS Pas de dossier, la demande est automatique dès lors qu'il s'agit d'un séjour Erasmus. Réponse envoyée par contrat par le service RI</p>
<p>FORFAIT DE 2 MENSUALITES DE 400€ SOIT <u>800€ PAR SEJOUR.</u></p> <p>Versement <u>après le départ et après validation par notre service¹</u></p> <p>En fin d'année académique 2016/2017, s'il reste des mensualités disponibles sur le budget alloué par le MENESR, un classement par points de tous les étudiants boursiers ayant bénéficié de cette allocation est établi. Les points sont attribués selon les critères suivants : échelon, durée du séjour, cout de vie du pays d'accueil. Toutes les mensualités disponibles sont reversées jusqu'à épuisement. <u>Si vous êtes concerné par ce supplément de fin d'année, vous en serez informé par email directement. Ne pas contacter le service à ce sujet.</u> <i>ATTENTION : Un étudiant ne peut dépasser 9 mensualités durant la totalité de ses études universitaires.</i></p>	<p>0 € → 2000 € / séjour si QF(quotient familial= revenu net imposable/ nombre de parts fiscales du foyer fiscal) <u>inférieur à 800 €</u></p> <p>Villes jumelles : Aberdeen, Braga, Gomel, Norman, Oviedo, Regensburg, Salford</p> <p><u>Les dossiers seront transmis directement par mail aux étudiants concernés après leur départ</u></p> <p>Attention : la commission d'étude des dossiers de la ville se réunissant en mai de chaque année universitaire, les bourses ne seront versées qu'en juillet/aout 2017</p>	<p>500 € / an avec versement de 350 € <u>après le départ après validation par notre service¹</u> et 150 € au retour</p> <p><u>Demande à faire à partir du 01/08/2016 et avant le départ sur le site web du conseil régional d'auvergne> onglet jeunesse>enseignement supérieur> Bourse d'aide à la mobilité internationale</u></p>	<p>GROUPE DE PAYS 1 : Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni</p> <p>GROUPE DE PAYS 2 et 3 : Belgique, Croatie, Rép. Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie</p> <p>Taux mensuel : Groupe 1 : 200€ Groupes 2 et 3 : 150€</p> <p>Sous réserve des financements européens disponibles, tous les étudiants sous statut Erasmus perçoivent tout ou partie de la bourse (au minimum 3 mois de financement). Le versement se fait en deux fois. D'abord 70% ou 80% du montant total auquel vous avez droit vous est versé à la réception par le service des relations de votre attestation d'arrivée chez le partenaire. Ensuite, le restant à la réception de votre attestation de fin de séjour et du dépôt de votre rapport final</p>

¹VALIDATION PAR LE SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES : **le service valide les versements après :**

- vérification auprès de la scolarité de l'inscription effective de l'étudiant pour l'année 2016/2017 (dossier d'inscription/ de réinscription rendu complet et paiement des frais de scolarité correspondants (totalité des frais pour les non-boursiers et paiement de la médecine préventive obligatoire pour les boursiers du CROUS)
- réception du document « certificat d'arrivée », document transmis aux étudiants avant leur départ.
- réception de la copie de la notification définitive des bourses du CROUS 2016/2017 pour la bourse de complément de mobilité du MENESR.

LES ETUDIANTS ORIGINAIRES D'UN AUTRE DEPARTEMENT QUE LE PUY-DE-DOME SONT INVITES A SE RENSEIGNER AUPRES DE LEUR CONSEIL GENERAL (DE DEPARTEMENT), AFIN DE VERIFIER SI D'AUTRES AIDES SONT DISPONIBLES ET EVENTUELLEMENT CUMULABLES AVEC LES BOURSES CI-DESSUS.

***** Toutes les bourses ne peuvent être demandées qu'une seule fois par année académique*****

AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE POUR LES SEJOURS EN CONVENTIONS ERASMUS +

Non boursiers sur critères sociaux du CROUS

BOURSE MUNICIPALE (Villes jumelles)	BOURSE DU CONSEIL REGIONAL Sauf Doctorat Séjour supérieur à 2 mois	BOURSES ERASMUS Pas de dossier, la demande est automatique dès lors qu'il s'agit d'un séjour Erasmus. Réponse envoyée par contrat par le service RI
<p>0 € → 2000 € / séjour si QF(quotient familial= revenu net imposable/ nombre de parts fiscales du foyer fiscal) <u>inférieur à 800 €</u></p> <p>Villes jumelles : Aberdeen, Braga, Gomel, Norman, Oviedo, Regensburg, Salford</p> <p><u>Les dossiers seront transmis directement par mail aux étudiants concernés après leur départ</u></p> <p>Attention : la commission d'étude des dossiers de la ville se réunissant en mai de chaque année universitaire, les bourses ne seront versées qu'en juillet/aout 2017</p>	<p>500 € / an avec versement de 350 € <u>après le départ après validation par notre service¹</u> et 150 € au retour</p> <p>Demande à faire à partir du 01/08/2016 et avant le départ sur le site web du conseil régional d'auvergne> onglet jeunesse>enseignement supérieur> Bourse d'aide à la mobilité internationale</p>	<p>GROUPE DE PAYS 1 : Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni</p> <p>GROUPE DE PAYS 2 et 3 : Belgique, Croatie, Rép.Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie</p> <p>Taux mensuel : Groupe 1 : 200€ Groupes 2 et 3 : 150€</p> <p>Sous réserve des financements européens disponibles, tous les étudiants sous statut Erasmus perçoivent tout ou partie de la bourse (au minimum 3 mois de financement). Le versement se fait en deux fois. D'abord 70% ou 80% du montant total auquel vous avez droit vous est versé à la réception par le service des relations de votre attestation d'arrivée chez le partenaire. Ensuite, le restant à la réception de votre attestation de fin de séjour et du dépôt de votre rapport final</p>

¹VALIDATION PAR LE SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES : **le service valide les versements après :**

- vérification auprès de la scolarité de l'inscription effective de l'étudiant pour l'année 2016/2017 (dossier d'inscription/ de réinscription rendu complet et paiement des frais de scolarité correspondants (totalité des frais pour les non-boursiers et paiement de la médecine préventive obligatoire pour les boursiers du CROUS)
- réception du document « certificat d'arrivée », document transmis aux étudiants avant leur départ.
- réception de la copie de la notification définitive des bourses du CROUS 2016/2017 pour la bourse de complément de mobilité du MENESR.

LES ETUDIANTS ORIGINAIRES D'UN AUTRE DEPARTEMENT QUE LE PUY-DE-DOME SONT INVITES A SE RENSEIGNER AUPRES DE LEUR CONSEIL GENERAL (DE DEPARTEMENT), AFIN DE VERIFIER SI D'AUTRES AIDES SONT DISPONIBLES ET EVENTUELLEMENT CUMULABLES AVEC LES BOURSES CI-DESSUS.

***** Toutes les bourses ne peuvent être demandées qu'une seule fois par année académique*****